

SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2025

DOSSIER N°2025-10-02 : BILAN DE L'ACTIVITÉ 2024 ET MISSIONS DE L'AGENCE

Le 08 octobre 2025, réunie dans la salle des délibérations, sous la Présidence de M. Christophe de BALORRE,

L'assemblée générale,

Vu les statuts de l'Agence départementale d'Ingénierie de l'Orne, notamment l'article 11 portant sur le rôle de l'Assemblée générale,

Vu la présentation du bilan d'activité de l'Agence départementale au 31 décembre 2024.

L'Établissement public créé en 2014 a fêté ses 10 ans en juin dernier.

L'Agence assiste les adhérents qui le souhaitent sur les thèmes techniques, juridiques, financiers ou administratifs dans les différents champs d'interventions des communes, des EPCI ou des syndicats ; elle a atteint un niveau de déploiement proche du maximum.

Sa couverture territoriale est quasi complète, 356 des 385 communes sont adhérentes ainsi que 5 syndicats de diverses compétences et l'ensemble des 15 EPCI de l'Orne (soit 375 adhérents recouvrant 98 % du territoire et 99 % de la population).

Aujourd'hui, l'Agence apporte des services appréciés dans le territoire vers lesquels se tournent naturellement les adhérents, un lien de confiance s'est établi.

Les missions de base restent très appréciées : les études préliminaires, missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les espaces publics et bâtiments, l'instruction des autorisations d'urbanisme, l'adressage, les réseaux et ponts mais également le conseil juridique, l'entretien de la voirie communale ou communautaire ou encore les études foncières.

L'activité de l'Agence est restée en 2024 au niveau historiquement haut de 2022 et 2023 :

- 5 485 actes instruits en autorisation d'urbanisme (5 359 en 2023),
- Accompagnement en droit des sols auprès de 83 communes,
- 186 nouvelles demandes de missions avec près d'1 nouvelle sollicitation par jour ouvré (178 en 2023),
- 479 affaires particulières actives en 2024 avec celles toujours en cours des années précédentes (468 affaires actives en 2023),
- 755 168 € TTC de missions facturées (554 979 € en 2023),
- 7 nouvelles demandes d'adressage, soit un total cumulé depuis 2019 de 163 missions,

- Une prépondérance des demandes en aménagement d'espaces publics (66 % des demandes particulières),
- Une augmentation des affaires en AMO bâtiment (20 nouvelles missions en 2024),
- Une importance des missions de maîtrise d'œuvre (MOE et Études Préliminaires : 73 % des missions).

Les demandes de missions de maîtrise d'œuvre (MOE) restent soutenues (87 en 2024 pour 125 en 2023).

En 2024, 26 chantiers ont débuté pour un montant de travaux de 7 557 931 € TTC ;

- 2023 : 28 chantiers pour 7 206 292 € TTC.

Après en avoir délibéré :

Article unique : prend acte du bilan d'activité 2024 présenté en annexe.

Fait, à Alençon le 08 octobre 2025 pour être porté au registre des délibérations.

Le Président

Christophe de BALORRE

Nombre de membres en exercice : **383**

Nombres de membres présents : **125**

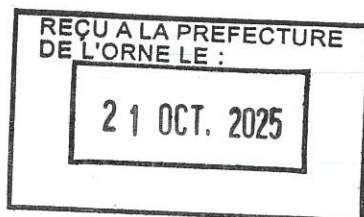
Nombre de suffrages exprimés : **243**

Vote pour : **243**

contre : **0**

abstentions : **0**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le :
et de la publication le :



SYNTHESE

L'Établissement public créé en 2014 a fêté ses 10 ans en juin dernier.

L'Agence assiste les adhérents qui le souhaitent sur les thèmes techniques, juridiques, financiers ou administratifs dans les différents champs d'interventions des communes, des EPCI ou des syndicats ; elle a atteint un niveau de déploiement proche du maximum.

Sa couverture territoriale est quasi complète, 356 des 385 communes sont adhérentes ainsi que 5 syndicats de diverses compétences et l'ensemble des 15 EPCI de l'Orne (soit 375 adhérents recouvrant 98 % du territoire et 99 % de la population).

Aujourd'hui, l'Agence apporte des services appréciés dans le territoire vers lesquels se tournent naturellement les adhérents, un lien de confiance s'est établi.

Les missions de base restent très appréciées : les études préliminaires, missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les espaces publics et bâtiments, l'instruction des autorisations d'urbanisme, l'adressage, les réseaux et ponts mais également le conseil juridique, l'entretien de la voirie communale ou communautaire ou encore les études foncières.

L'activité de l'Agence est restée en 2024 au niveau historiquement haut de 2022 et 2023 :

- 5 485 actes instruits en autorisation d'urbanisme (5 359 en 2023),
- Accompagnement en droit des sols auprès de 83 communes,
- 186 nouvelles demandes de missions avec près d'1 nouvelle sollicitation par jour ouvré (178 en 2023),
- 479 affaires particulières actives en 2024 avec celles toujours en cours des années précédentes (468 affaires actives en 2023),
- 755 168 € TTC de missions facturées (554 979 € en 2023),
- 7 nouvelles demandes d'adressage, soit un total cumulé depuis 2019 de 163 missions,
- Une prépondérance des demandes en aménagement d'espaces publics (66 % des demandes particulières),
- Une augmentation des affaires en AMO bâtiment (20 nouvelles missions en 2024),
- Une importance des missions de maîtrise d'œuvre (MOE et Études Préliminaires : 73 % des missions).

Les demandes de missions de maîtrise d'œuvre (MOE) restent soutenues (87 en 2024 pour 125 en 2023).

En 2024, 26 chantiers ont débuté pour un montant de travaux de 7 557 931 € TTC ;

- 2023 : 28 chantiers pour 7 206 292 € TTC.

1. ADHESIONS

Fin 2024, l'Agence comptait 375 membres (15 EPCI, 5 syndicats et 356 communes), représentant 99 % de la population ornaise.



Adhérents

En 2024, ont adhéré les communes de La Bellière, Dompierre et Chandai ainsi que la CDC des Sources de l'Orne.

2. CONSEIL JURIDIQUE

Le conseil juridique est un service essentiel pour les communes, rendu sur tout sujet intéressant les affaires communales.

262 conseils juridiques ont été comptabilisés en 2024.

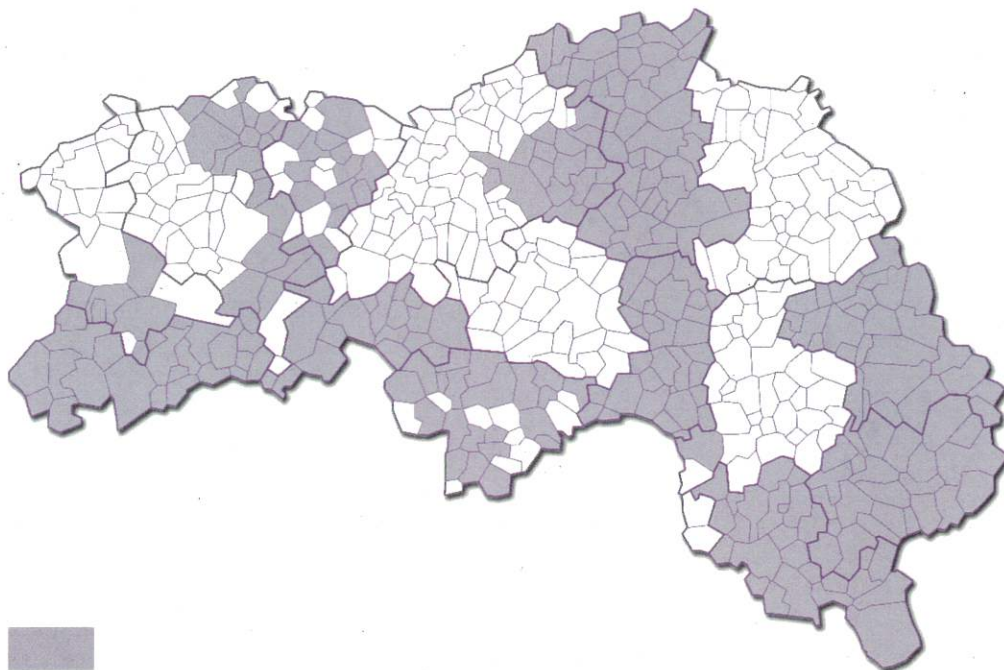
Ce nombre se rapprochant de celui de l'année dernière (268 en 2023) est en légère diminution (0,97 %).

Il révèle une maîtrise de plus en plus croissante, par les collectivités, des règles juridiques régissant leur action.

Ces conseils concernent notamment la rédaction d'actes administratifs permettant aux adhérents d'économiser les frais de notaire, l'état civil, la gestion des cimetières, les pouvoirs de police du maire, la gestion du domaine communal (mise à disposition, location...).

Environ 90 % des questions ont été reçues par mail, favorisant une recherche ainsi qu'une réponse ciblée à la problématique rencontrée.

3. MISSION ATEV (ASSISTANCE TECHNIQUE A L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE)



La mission ATEV pour laquelle 21 communes ou EPCI sont adhérentes représente un montant total de travaux d'entretien des voiries communales ou communautaires de près de 3 965 830 € TTC, représentant 541 chantiers, soit une moyenne de 7 330 € par chantier.

Ces chiffres montrent la diversité et le nombre d'opérations d'entretien qui demandent beaucoup d'investissement humain pour la mise en place des marchés et le suivi.

Pour rappel, l'ATEV concerne la voirie revêtue de la collectivité, c'est-à-dire les voies communales et les chemins ruraux, mais également l'assainissement eaux pluviales et les travaux de maçonnerie VRD.

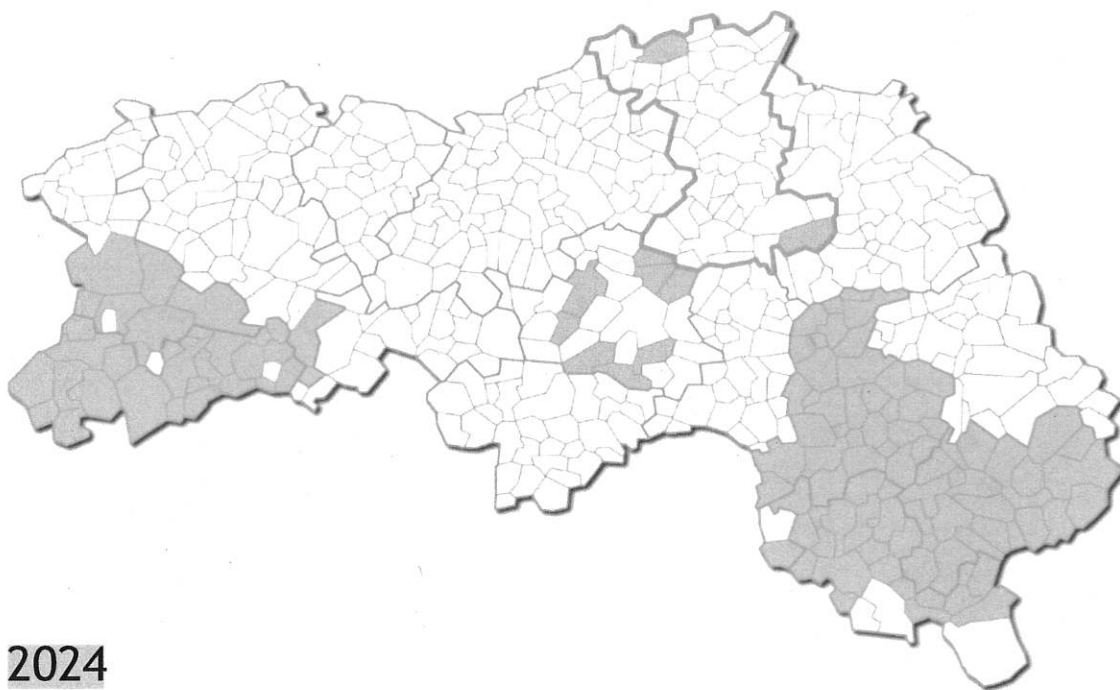
Cette assistance porte également sur les dépendances des routes nationales ou départementales en agglomération dont l'entretien relève de la compétence de la collectivité adhérente.

L'intervention de l'Agence s'applique pleinement aux voiries hors agglomération et en agglomération, exceptée sur les voies en agglomération des communes classées urbaines.

4. MISSION INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME (ADS)

La mission ADS relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme est effective depuis le 1^{er} octobre 2016. Il s'agissait d'offrir au 1^{er} janvier 2017 une solution aux collectivités pour lesquelles l'Etat n'intervenait plus depuis le 1^{er} juillet 2015.

Cette mission est dispensée gratuitement pour les communes qui ont adhéré en 2017 et qui ne disposent pas de service instructeur.



2024

L'Agence départementale assure l'instruction des autorisations d'urbanisme de 83 communes représentant 65 961 habitants.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le service a été étendu au territoire du Perche grâce à un partenariat avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Perche ornaïs qui assure l'instruction pour le compte de l'Agence et sous son contrôle pour 55 communes représentant 29 399 habitants.

L'Agence départementale assure depuis l'été une assistance règlementaire à la CDC VAM en l'absence de la responsable urbanisme.

L'Agence a instruit directement 2 716 actes, le Pays du Perche ornaïs 2 769 actes, soit un total de 5 485 actes. Ce nombre est assez stable depuis 2021 qui avait marqué une très forte augmentation (+ 40 % de dossiers par rapport à 2020).

Le nombre de certificats d'urbanisme de simple information déposés par les notaires lors des ventes reste très élevé même s'il a baissé de 400 dossiers.

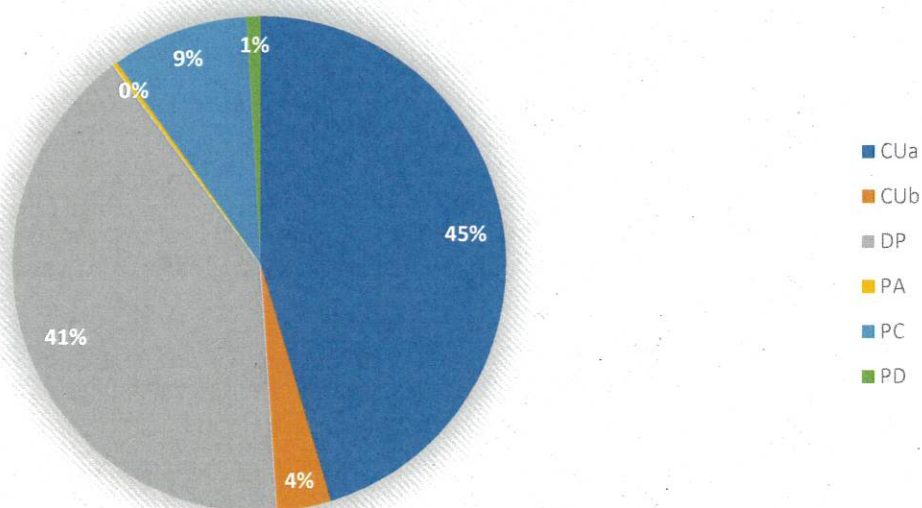
Le nombre de certificats d'urbanisme opérationnel est stable.

Le nombre de déclarations préalables et de permis de construire a augmenté sur le centre instructeur d'Alençon (+69 DP et +22 PC) du fait de la reprise en instruction de la commune de Domfront en Poiraise au 1^{er} janvier, alors qu'il a un peu baissé dans le Perche (-71 DP et -7 PC).

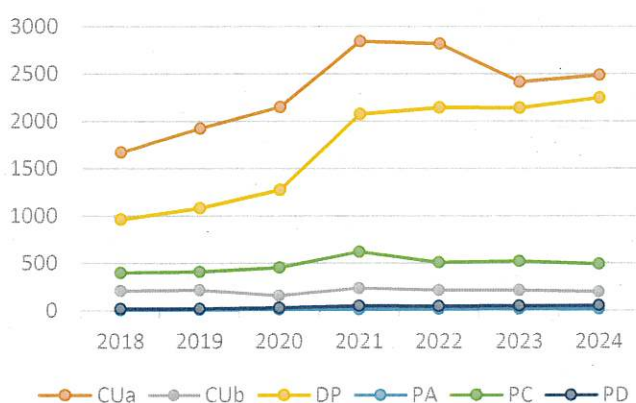
INSTRUCTION 2024 PAR TYPE

ACTES		ALENCON	PERCHE	TOTAL	%
Certificat d'urbanisme d'information	CUa	1378	1106	2484	45,29%
Certificat d'urbanisme opérationnel	CUb	133	66	199	3,63%
Déclaration préalable	DP	944	1300	2244	40,91%
Permis d'aménager	PA	8	8	16	0,29%
Permis de construire	PC	227	263	490	8,93%
Permis de démolir	PD	26	26	52	0,95%
ANNEE 2024		2716	2769	5485	
ANNEE 2023		2600	2759	5359	
Evolution 2024/2023		4%	0%	2%	

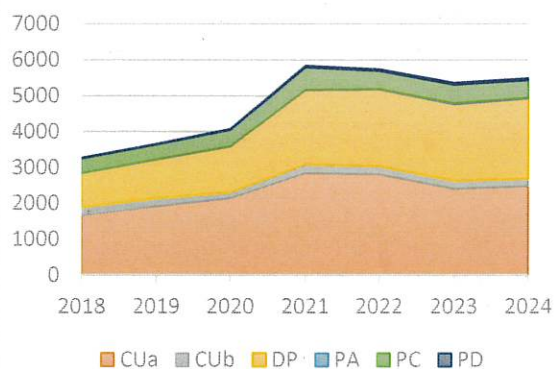
Instruction 2024 par type



Evolution instructions 2018-2024



Evolution instructions 2018-2024



Le conseil d'administration a adopté lors du CA du 6 décembre 2022 une tarification pour la reprise de service d'instruction préexistant pour lequel les communes supportaient déjà un coût en ayant son propre service.

Cette tarification est basée sur un coût annuel de 5 € TTC/habitant correspondant aux charges d'agent instructeur pour la reprise pérenne d'un service d'instruction préexistant, applicable à compter du 1^{er} janvier 2023.

En cas de demande en cours d'année, le service est facturé proportionnellement au temps de service à compter de la date effective du service.

Pour des demandes temporaires d'assistance (congé de maternité, arrêt maladie, temps de remplacement suite à un départ d'agent, ...), l'Agence apporte une assistance en instruction sous réserve d'être en capacité de réaliser cette assistance sans dégrader l'instruction des communes ayant conventionné.

Ainsi, le conseil d'administration a adopté de facturer cette instruction, au temps d'agent affecté, par le coût à la demi-journée de mission/prestation (fixé à 160 € HT par délibération du Conseil d'administration du 13/12/2023).

5. MISSION SATESE

Le Département apporte un appui technique aux collectivités à travers le Service d'Appui Technique aux Traitements des Eaux et aux Milieux Aquatiques (SATTEMA) pour réaliser des mesures d'efficacité et s'assurer de la bonne gestion et de l'entretien régulier des ouvrages.

C'est une compétence départementale confirmée par la loi NOTRe.

Son objectif est de préserver la qualité du milieu naturel et ses enjeux environnementaux mais aussi de maintenir une eau de qualité pour répondre aux besoins d'alimentation des Ornaïs et aux besoins des acteurs économiques, industriels et agricoles.

71 des 72 collectivités concernées sollicitent le SATTEMA pour suivre 190 des 237 stations du Département (80 %) (seule la commune d'Origny-le-Roux n'a pas adhéré à ce service).

Cette mission se stabilise dans le temps après un épisode d'évolution réglementaire avec la réalisation de 60 bilans 24 h/an. Il convient d'y rajouter les missions d'auto-surveillance (STEP > 2000 EH) et d'assainissement non collectif.

Par ailleurs, le SATTEMA est également le référent « eau et assainissement » pour l'Agence départementale en proposant des missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage. 27 affaires sont en cours dont 8 nouvelles demandes en 2024.

De plus, l'article 12 de l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020, précise que le maître d'ouvrage doit établir, à une fréquence inférieure à 10 ans et avec de nouvelles dates butoirs, un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées (réseau + station).

Cette évolution fait que la demande d'AMO pour ce type d'étude augmente rapidement.

Le SATTEMA a suivi 15 diagnostics réseau en 2024.

Ces études se déroulent généralement sur 24 mois et aboutissent à l'élaboration d'un programme pluriannuel de travaux, dont le SATTEMA pourra assurer le cas échéant l'AMO ou la MOE.

L'activité de l'Agence départementale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement va donc en s'accroissant.

Depuis 2015, plus de 120 affaires ont été suivies par le SATTEMA.

6. MISSION ORNE-ATTRACTIVITE

Dans le cadre de la mission « Orne Attractivité », l'agence mène, gratuitement, une mission volontariste au profit du dynamisme territorial et contribue à la détection de projets d'entreprises pour les intercommunalités de l'Orne.

A travers du site internet www.entreprendredanslorne.com, dédié à l'implantation d'entreprises dans l'Orne, l'agence, en tant que fédérateur pour les collectivités de l'Orne, offre les premières informations sur l'offre d'accueil économique à tout entrepreneur/porteur de projet par la présentation des locaux et terrains disponibles géolocalisés, des secteurs prédominants et de l'accompagnement proposé à l'implantation.

Ce service est assuré de manière collaborative avec les partenaires locaux des EPCI.

En 2024, des mises à jour ont été opérées sur les disponibilités en zones d'activités de plusieurs intercommunalités. Le nombre de bâtiments vacants ainsi que le foncier tendent à diminuer et il est donc de plus en plus difficile de trouver des disponibilités.

Une refonte du site créé en 2004 est envisagée pour 2025.

En parallèle, l'agence s'appuie sur ce même site internet pour mener une action webmarketing nationale de détection de projets d'implantation exogènes dont les cibles principales sont les activités industrielles et de services à l'entreprise. Il s'agit de susciter la prise de contact d'entreprises porteuses de projets susceptibles de s'installer dans l'ouest de la France. A cette fin, l'agence travaille avec un prestataire qualifié (Ancoris), pour réaliser des campagnes de liens sponsorisés (Google Adwords), complétées par d'autres actions de marketing digital comme la valorisation d'offres d'accueil sur un site internet spécialisé qui rassemble les offres immobilières de nombreux territoires et pousse leur visibilité.

La prestation de détection de projets d'implantation via le WebMarketing a fait l'objet d'un nouveau marché publié au 4^{ème} trimestre 2024.

Dans un contexte économique restreint, les bons de commande seront ajustés.

En 2024, la prestation en webmarketing a permis d'identifier 14 projets pour lesquels une opportunité d'implantation a été recherchée pour répondre au besoin du porteur de projet ou formuler une proposition d'accueil avec le concours des intercommunalités concernées.

Ainsi, l'entreprise TopSain, fondée par un couple de parisiens, s'est implantée dans la pépinière agroalimentaire de Sainte-Scolasse-sur-Sarthe pour fabriquer des sauces bio dont les recettes ont été élaborées par un chef étoilé.

Aussi, l'entreprise Porte Electricité à Aube, spécialiste de la maintenance électrique, a été rachetée par Arnaud SORET en octobre 2024.

De même, H2K Peinture, installée en Eure et Loir, a investi des locaux à Damigny pour développer son activité dans l'Orne.

D'autres projets sont en cours.

Toutes les demandes concernaient des biens disponibles existants alors il a été difficile de proposer des solutions d'implantation.

De plus, la conjoncture économique a entraîné la mise en sommeil de certains projets.

L'agence mène également une action sur le champ de l'attractivité des compétences. Ainsi, le site www.travaillerdanslorne.com centralise l'ensemble des offres d'emploi dispersées sur plus de 1 000 sites web différents (Pôle Emploi, LeBonCoin, APEC, Courrier Cadre, Ouest France, ...) via une agrégation automatique et en temps réel. Il s'agit ainsi de :

- Soutenir les recherches de compétences des entreprises car les difficultés de recrutements des entreprises sont un frein à leur développement,
- Valorisation du dynamisme du tissu économique local par la mise en avant d'environ 4 000 offres d'emploi, véritable reflet de l'activité des entreprises du territoire,
- Faciliter la recherche d'emplois ou de stages aux habitants des EPCI ornaï.

Illustration : une des pages de www.entreprendredanslorne.com

En bordure de la RN12 (Paris-Rennes) et le long de la RD138 (Rouen-Caen-Alençon-Tours). La ZA est proche de l'échangeur Nord d'Alençon pour accéder à l'A28 (autoroute Calais-Bayonne).

Services sur la zone :

Services aux entreprises : Entreprises de transport, entreprise de nettoyage, entreprise de sécurité, DRIE.

Services aux personnes : Hôtels, restaurants, commerces, assureurs, expertise auto, centre auto, école de formation des pompiers, SDIS, l'URSSAF.

Les équipements spécifiques : La Poste, déchetterie...

Contact :

02 59 52 04 75 ou accueil-entreprise@entreprendredanslorne.com

D'autres opportunités foncières pourraient vous intéresser...



PA de Valframbert
VALFRAMBERT
120 000 m² disponibles

En savoir +



ZA de St-Denis sur Sarthon
SAINT-DENIS-SUR-SARTHON
15 760 m² disponibles

En savoir +



ZA de Vingt Hanaps
ÉCOUVES
4 369 m² disponibles

En savoir +



PA de Cerisé
CERISÉ
57 913 m² disponibles

En savoir +

[Retour aux résultats](#)



► Contact :
✉ accueil-entreprise@entreprendredanslorne.com
☎ 02 59 52 04 75
► Mentions légales

© adlec.com



Un accompagnement gratuit et sur-mesure dédié aux entreprises

Pour faciliter votre projet dans l'Orne en Normandie, le réseau Entreprendredanslorne.com met à votre disposition cette base de données immobilières et foncières construite et mise à jour en temps réel par les Communautés de Communes & Agglomérations de l'Orne et avec la participation des professionnels de l'immobilier.

En savoir +



7. MISSIONS D'ETUDE, D'AMO ET DE MOE (DOMAINES D'INTERVENTION)

En 2024, l'Agence a poursuivi son activité à un niveau élevé avec, pour rappel 479 affaires actives.

Les demandes d'aménagement d'espaces publics et voirie restent très dominantes (66 %), soit 123 affaires auxquelles il faut ajouter 20 en bâtiment, 12 en réseaux et 22 en ouvrages d'art.

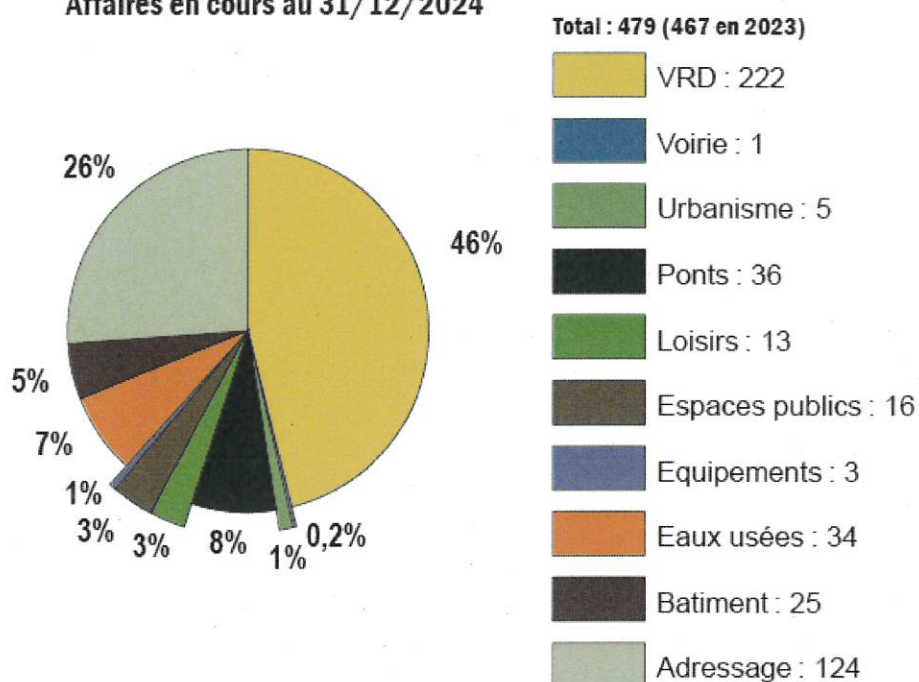
L'offre de l'Agence est par conséquent assez large :

- Espaces publics : aménagement de bourg, place, rue, carrefour, parking, cheminement, sécurité,
- Lotissements,
- Zones d'activités,
- Équipements : espaces déchets, plan d'eau, espaces de loisirs et sportifs,
- Assainissement : diagnostic, schéma directeur, curage de lagune, réhabilitation de réseau, construction de station, délégation de service public,
- Bâtiments : accessibilité, réhabilitation ou réaménagement, construction de bâtiment, démolition,
- Ponts : diagnostic, réparation d'ouvrages, AMO,
- Urbanisme : accompagnement à l'élaboration de PLUi,
- Adressage communal,
- Etudes foncières : diagnostics,
- Cours d'écoles oasis,
- Défense incendie : diagnostic et préconisations.

	Affaires en cours 01/01/2024	Nouvelles opérations	Opérations terminées	Affaires en cours 31/12/2024
Adressage	151	7	34	124
BATI	22	20	12	25
EAUX	32	12	10	34
EQUIP	4	1	2	3
Espaces Publics	24	4	12	16
LOISIRS	19	0	6	13
OA	23	22	8	36
URBA	10	1	6	5
VOIRIE	3	1	3	1
VRD	185	118	69	222
TOTAL	473	186	162	479

MISSIONS 2024 PAR DOMAINES

Affaires en cours au 31/12/2024

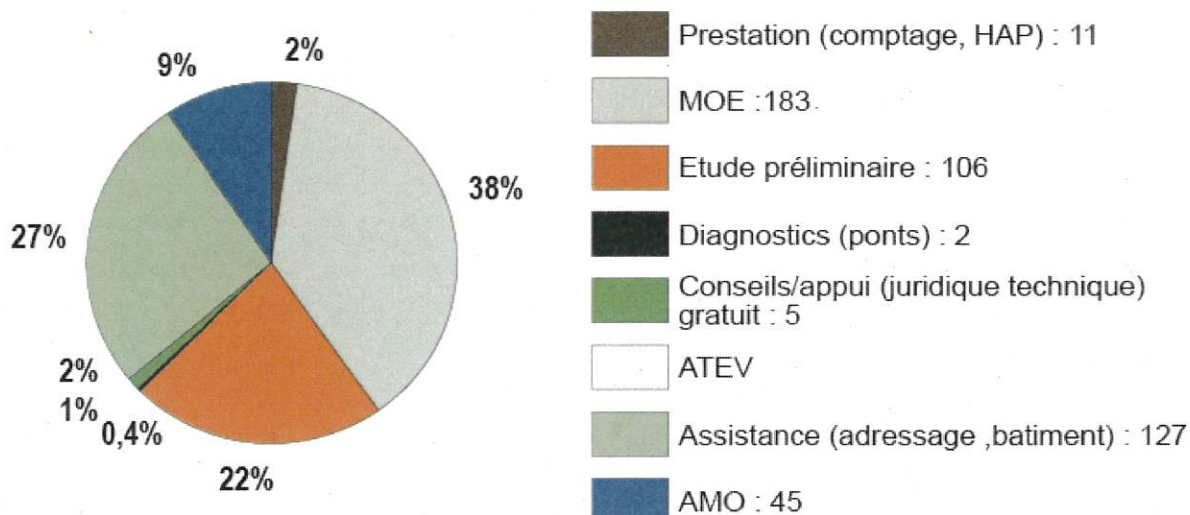


8. MISSION PAR TYPE

	Affaires en cours 01/01/2024	Nouvelles opérations	Opérations terminées	Affaires en cours 31/12/2024
AMO	44	16	14	45
Assistance	150	15	36	127
Conseil/Appui (gratuit)	5	6	5	5
Diagnostic	2	1	1	2
Etude	127	49	66	106
MOE	130	87	31	183
Prestation	15	12	9	11
TOTAL	473	186	162	479

MISSIONS 2024 PAR TYPE

En cours au 31/12/2024



Les demandes de missions de maîtrise d'œuvre (MOE) restent soutenues (87 pour 125 en 2023). Elles représentent près de la moitié des demandes (47 %), et font très souvent suite à une étude préliminaire, qui représentent 26 % (49 missions).

En 2024, 26 chantiers ont débuté pour un montant de travaux de 7 557 931 € TTC,

- 2023 : 28 chantiers pour 7 206 292 € TTC,
- 2022 : 27 chantiers pour 7 847 078 € TTC.

La facturation des missions par l'Agence s'est élevée à 755 168 € TTC,

- 2023 : 500 251 € TTC
- 2022 : 726 210 € TTC

9. ADRESSAGE

La LOI 3DS du 21 février 2022 qui reconnaît la compétence de la commune en matière d'adresse, a amené l'Agence à proposer l'assistance à l'adressage par l'Agence qui a continué en 2024.

L'obligation de publication des adresses sur <https://adresse.data.gouv.fr/> (décret d'application du 11 août 2023) au plus tard :

- le 1^{er} janvier 2024, (communes de plus de 2000 habitants)
- le 1^{er} juin 2024, (communes de 2000 habitants et moins)

a amené les communes à publier des données en état, souvent sans les vérifier et les certifier.

Dans ce contexte, l'accompagnement à l'adressage a été effectué principalement pour les communes qui étaient déjà lancées dans ce travail et qui voulaient respecter les délais imposés par le décret.

Ainsi en 2024, 7 nouvelles missions ont été signées et les adresses de 26 communes ont été publiées, dont 10 avec une population supérieure à 500 habitants.

Au total, ce sont 163 communes que l'Agence a accompagnées ou accompagne toujours en matière d'adressage.

Concernant les communes qui ont déjà publié une première fois leurs adresses, nous avons de plus en plus de demandes de republication car leur adressage a évolué.

Nous constatons aussi que des communes qui ont fait une première publication par elles-mêmes, contactent l'ADI61 pour un ajout d'adresse et ceci peut être concrétisé par la signature d'une mission.

La démarche de changement d'adresse est gratuite pour les particuliers.

Elle est également gratuite pour les entreprises, si elle résulte d'une décision de la commune (*réponse du Ministère de l'économie à la question n°05837 publié au JO Sénat du 31/08/2023*). Malgré cette position du Ministère, à ce jour, ce changement reste compliqué car les communes doivent fournir au registre du commerce la liste de toutes les entreprises qui ont changé d'adresse suite à une décision de la commune avec ces informations : nom/prénom, dénomination sociale, n° de SIREN, nouvelle adresse, ancienne adresse et référence cadastrale.

Suite à cette démarche, le Tribunal de commerce enverra un courrier à chaque entreprise qui aura un délai de 3 mois à partir de la réception du courrier pour faire le changement d'adresse, avec un procès-verbal pour le changement de siège, le changement des statuts, sous peine de radiation.

Cette formalité coûte 14€ pour chaque société, la valeur du dépôt de l'acte.

Pour rappel, les missions proposées par l'agence comprennent, outre l'accès à une application web-SIG :

- L'information sur les méthodologies d'adressage,
- L'accompagnement à la définition d'un système d'adressage,
- La mise à disposition des points géo-référencés existants « adresses »,
- L'accompagnement et formation pour l'utilisation de l'application Web-SIG,
- Les impressions des plans grands formats (A0),
- L'analyse des données d'adressage de la commune,
- La transmission des données adresses et voies aux différentes structures,
- La publication des données dans la BAN.

10. MOYENS DE L'AGENCE

Pour son fonctionnement, l'Agence s'appuie sur les pôles du Département grâce à une convention de mise à disposition (du 1^{er} août 2014) de ses services aux compétences variées.

L'Agence départementale rembourse au Département les coûts liés au personnel (salaires et charges) selon un décompte de temps de travail des agents exerçant une activité pour l'Agence, ainsi que les frais indirects de fonctionnement (mobilier, informatique, fournitures, véhicules...).

En dehors de la direction, 31 agents sont à mis à disposition à titre individuel (29,5 en équivalent temps plein), soit pour des fonctions spécifiques au fonctionnement de l'Agence (secrétariat, gestion), soit pour des compétences n'existant pas dans les services du Département (paysagiste, architecte-urbaniste, instructeur en urbanisme, ingénieur en aménagement urbain, personnel pour la mission Satese, chargé de mission).

Dans les services du Département (Agences départementales des infrastructures, SIG, bureau Ouvrages d'Art, SATTEMA, laboratoire, bureau sécurité routière) 109 agents concourent activement au fonctionnement de l'Agence à temps partiel.

Dans un esprit de coopération, l'Agence a établi un partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) pour bénéficier de son expertise en architecture ou urbanisme sur certaines missions d'aménagement ou en conseil sur certains cas d'instruction en urbanisme.

L'Agence travaille également en collaboration avec le SDE et la CATER COM pour les sujets spécifiques à ces deux entités.

11. BUDGET (COMPTE ADMINISTRATIF 2024)

En fonctionnement, les dépenses 2024 s'établissent à 2 130 279,79 € et les recettes à 2 278 30,43 €. Le résultat de 2024 présente un excédent de fonctionnement de + 147 750,64 €, à cumuler avec le résultat positif antérieur non affecté de 953 803,14 €.

Pour l'année 2024, le résultat cumulé positif en fonctionnement s'élève donc à 1 101 553,78 €.

En investissement, les dépenses 2024 s'établissent à 0,00 € et les recettes à 600,00 €.

Le résultat de 2024 présente un excédent d'investissement de 600,00 €, à cumuler avec le résultat positif antérieur non affecté de 16 410,86 €, le résultat cumulé positif en investissement s'élève donc à 17 010,86 €.

RECETTES	PREVISION 2024 BP + BS	REALISE 2024
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Cotisation adhérents	139 200,00 €	138 263,00 €
Cotisation EPCI	134 000,00 €	133 008,50 €
Cotisation Communes	5 200,00 €	5 254,50 €
Missions (après déduction bons de remise)	588 000,00 €	573 767,15 €
ATEV EPCI	6 000,00 €	0,00 €
ATEV Communes	12 000,00 €	13 889,25 €
ADS communes	19 000,00 €	18 697,50 €
Rémunération Etudes/AMO/MOE	551 000,00 €	541 180,40 €
Contribution du Département	1 566 000,00 €	1 566 000,00 €
Contribution de base	138 000,00 €	138 000,00 €
Contribution à orne-attractivité	95 000,00	95 000,00 €
Contribution complémentaire d'équilibre	1 333 000,00 €	1 333 000,00 €
Reliquats TVA	0,00 €	0,28 €
Résultat de fonctionnement reporté	953 803,14 €	0,00 €
TOTAL	3 247 003,14 €	2 278 030,43 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Opération d'ordre de transfert entre sections	5 000,00 €	600,00 €

RECETTES	PREVISION 2024 BP + BS	REALISE 2024
Résultat reporté	16 410,86 €	0,00 €
TOTAL	21 410,86 €	600,00 €
TOTAL RECETTES	3 268 414,00 €	2 278 630,43 €

DEPENSES	PREVISION 2024 BP + BS	REALISE 2024
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Frais de personnel	2 826 803,14 €	1 827 684,79 €
Remboursement des salaires	2 606 803,14 €	1 763 058,56 €
Charges indirectes	220 000,00 €	54 626,23 €
Prestations de Services	305 690,00 €	262 760,49 €
Prestations de services (Pays du Perche, Attractivité-promo web, Aristot)	305 690,00 €	262 760,49 €
Autres dépenses	94 510,00 €	49 234,51 €
Assurances	58 000,00 €	42 008,52 €
Petits équipements	5 000,00 €	703,91 €
Fonctionnement "Orne attractivité"	20 000,00 €	420,00 €
Divers	11 500,00 €	6 102,08 €
Reliquats TVA	10,00 €	0,00 €
Titres annulés sur exercices antérieurs	15 000,00 €	0,00 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €
Amortissements des immobilisations	5 000,00 €	600,00 €
TOTAL	3 247 003,14 €	2 130 279,79 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	0,00 €
Autres équipements (provision)	16 410,86 €	0,00 €
TOTAL	21 410,86 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES	3 268 414,00 €	2 130 279,79 €

Les recettes proviennent :

- **Fonctionnement**

- des cotisations de ses adhérents (5 254,50 € + 133 008,50 € + 18 697,50 € = 156 960,50 €),
- de la facturation des missions ATEV (13 889,25 €), AMO, MOE et prestations diverses (541 180,40 €),
- du reliquat de TVA (0,28 €),
- de la cotisation du Conseil départemental (138 000 €), équivalente à celle des communes et EPCI,
- de la compensation du Département (95 000 €) pour la mission d'animation et d'attractivité économique « Orne attractivité » dans le cadre du transfert d'Orne-développement du Département vers l'Agence,

➤ d'une contribution complémentaire d'équilibre du Conseil départemental (1 333 000 €).

- **Investissement**

➤ d'une recette d'amortissement (600,00 €).

Les **dépenses** correspondent à :

- **Fonctionnement**

➤ des salaires sur une année des agents du Département mis à disposition (1 763 058,56 €),

➤ des charges indirectes du personnel mis à disposition (54 626,23 €),

➤ de prestations de services (262 760,49 €) :

- instruction urbanisme par le Pays du Perche (202 945,49 €),

- prestations pour « Orne-attractivité » (58 315,00 €),

- CAUE pour ses études (1 500,00 €),

➤ des assurances (responsabilité civile et construction dommages-ouvrage : 42 008,52 €),

➤ de diverses prestations (publicité, réseaux sociaux...) (6 102,08 €),

➤ de fournitures de petit équipement (703,91 €),

➤ de diverses prestations de fonctionnement pour « Orne attractivité » et ESABORA (en maintenance 420 €),

➤ de l'amortissement du site internet (600,00 €).

- **Investissement**

➤ d'équipements (site Internet : 0,00 €).

12. PERSPECTIVES 2025

Ce rapport d'activité présente un bilan détaillé de nos réalisations au cours de l'année 2024 mettant en lumière notre engagement envers une qualité de services maximale, la créativité et la satisfaction de nos adhérents.

À travers une approche collaborative et une expertise technique pointue, nous avons su répondre aux défis variés qui se sont présentés à nous, tout en respectant les délais et les budgets impartis.

L'Agence est aujourd'hui en mode de fonctionnement optimal en termes de compétences et de moyens, notamment grâce à l'acquisition et la mise en place en 2023 du logiciel de gestion de projets ESABORA développé et paramétré pour notre fonctionnement, et en remplaçant des agents partis ou sur le départ.

L'Agence traite un nombre très important d'affaires (en moyenne 30 affaires en cours par chargé d'opérations) ce qui induit un temps de prise en charge de toute nouvelle affaire de 3 à 6 mois.

Ce nombre d'affaires tendant à diminuer légèrement car, dans un contexte économique et politique incertain, les projections 2025 qui ont été esquissées lors de l'Assemblée Générale de fin 2024, notamment le nombre des études AMO/MOE risquent d'être corrigées puisque l'on constate quelques reports de projets par certaines collectivités.

Malgré cela, nos domaines d'interventions principaux que sont les voiries, espaces de loisirs, bâtiments, réseaux, adressage, urbanisme, ponts communaux ne cessent de s'étoffer avec, par exemple des sollicitations pour des études d'éclairage, d'arrêt de bus urbains, de diagnostics pour la défense incendie, de déploiement de points d'apport pour les déchets ménagers ou de construction de déchetterie ou encore d'AMO en vidéoprotection ; ce qui, hormis le secteur de l'énergie où un acteur important du territoire est déjà en place, nous permet de dire que l'Agence offre aujourd'hui une palette quasi complète pour les demandes d'infrastructures publiques.